

Compte rendu du Conseil Municipal

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du 09 septembre 2020
<u>Présents</u> : 9	L'an deux mille vingt et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de
<u>Absents</u> : 1	Sont présents: Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE
<u>Pouvoirs</u> : 0	Représentés:
<u>Votants</u> : 9	Excuses: Michèle MATHIEU
	Absents:
	Secrétaire de séance: Mathieu BAECHLE

Objet: Décision modificative 1 - 2020 026

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1500.00	
621	Personnel extérieur au service	1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses le virement de compte à compte proposé ci-dessus.

Objet: Subventions aux associations 2020 - 2020 027

Faisant suite aux demandes de subventions de la part des associations,
Décide d'attribuer aux associations une subvention répartie de la façon suivante :
Une somme de 600€ est inscrite au budget à l'article 6574

	2020	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABST
C.A.U.E. (Compte 6554)	50 €	9	0	0
Protection civile des Vosges	50 €	9	0	0
Chambre régionale de surendettement social	50 €	9	0	0
ADMR de CHARMES	50 €	9	0	0
ADAVIE des Vosges	50 €	9	0	0
Amicale des donneurs de sang de CHARMES	50 €	9	0	0
Fondation du patrimoine	55 €	9	0	0
TOTAL	355 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'attribuer aux associations une subvention répartie selon le tableau ci-dessus

Objet: Participation communale au transport scolaire des collégiens - 2020 028

Etant concernés par cette affaire, Monsieur BAECHLE Mathieu et Mme CERVEAUX Nathalie se sont retirés pour cette délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis l'année scolaire 2018-2019 les parents doivent s'inscrire sur le site internet du transport scolaire de la région Grand Est et avancer la somme de 90 € par enfant. Les enfants concernés sont les collégiens résidant à AVRAINVILLE.

A la base, la commune payait à la trésorerie les vignettes du transport scolaire les 2/3 de la somme totale soit 60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire, soit une prise en charge de 60,00 € par enfant scolarisé au collège et pour une année scolaire.

Objet: Prime à la naissance - 2020 029

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une naissance a récemment eu lieu sur la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir un cadeau à la famille concernée et de renouveler ce présent aux prochaines naissances d'habitants de la commune. Monsieur le Maire propose une carte cadeau d'une valeur de 40 € dans un magasin spécialisé en puériculture ou habillement pour enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :
- d'accepter la proposition et d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 40 € dans un magasin spécialisé en puériculture ou habillement pour enfant.

Objet: Motion de soutien en faveur de la gare de VANDIERES - 2020 030

Le réchauffement climatique nous oblige à repenser nos modes de transport,

Le gouvernement a pris cet enjeu à la hauteur de la situation, notamment en voulant redéployer le transport ferroviaire tant pour les voyageurs que pour les marchandises.

Cela ne pourra se faire que si l'ensemble du territoire, y compris le notre, puisse accéder à ce service dans des conditions acceptables, c'est pourquoi la gare d'interconnexion de VANDIERES est une nécessité, il est impensable de continuer à devoir prendre le train à la gare de Lorraine TGV en pleine nature où le seul moyen pour s'y rendre est la voiture via un axe Nancy Metz déjà très surchargé à certaines heures de la journée.

Des trains de nuit devraient relier différentes capitales européennes à Paris, cette ligne devrait supporter ce nouveau trafic, nous devons également pouvoir y accéder comme tous citoyens.

Le dernier rapport du 3 juillet 2020 du Conseil Economique Social et Environnemental du Grand Est va dans ce sens, la gare de Vandières est une urgence à ce jour.

Le conseil municipal d'Avrainville réuni en séance ordinaire ce jour, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

Renouvelle sa demande pour que les pouvoirs publics engagent, enfin, la construction de la gare de Vandières

Questions diverses :

Mise à disposition de la salle : il est demandé à la commission en charge de l'animation, de l'occupation de la salle Maison Honoré de faire des propositions concernant les tarifs aux associations, aux particuliers etc... Il leur est aussi demandé de réfléchir, d'évaluer des dépenses qui devront être faites notamment en ce qui concerne du matériel et l'acoustique de cette salle.

Ouverture du secrétariat de mairie au Public : Mr le Maire indique qu'à partir du 1^{er} octobre, Sandra Lallement intègre les services de la communauté de communes, de ce fait elle devra partager son temps avec de nouvelles communes. D'un commun accord, Sandra sera dans notre commune, avec ouverture au public le jeudi de 8h30 à 11h30. Les deux autres heures restantes se feront le vendredi de 14 à 16 heures en télétravail ou sur place en cas de nécessité.

Cimetière : Maxime Fairise, 1^{er} adjoint a présenté au conseil municipal en vidéo projection le travail qu'il avait réalisé pour la gestion des concessions au cimetière : Plan, photos, fichier de l'ensemble des concessions. Super travail qui nous permettra d'avoir un suivi des emplacements.

Opération BIMBY/BUNTI : Maxime Fairise, en tant qu'ambassadeur et référent pour cette opération menée par le SCOT des Vosges Centrales et la Communauté de Communes de Mirecourt/Dompaire a expliqué aux membres du conseil la nature de cette opération ainsi que ses bienfaits. Il a rappelé que les interventions de ce bureau d'études étaient entièrement gratuites ! Un flyer a été distribué à chaque participant, ils sont à disposition dans votre mairie.

Fin de la séance 22 heures.

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE